



## Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)

---

**Lieu :** Campus Amos de l'UQAT et Visioconférence avec Zoom

**Date :** 28 juin 2023 à 13 h 30

### Étaient présents :

- M Pierre-Luc Beaucage, MRC Abitibi
- M<sup>me</sup> Jacinthe Chateauvert, CREAT
- M<sup>me</sup> Cindy Cormier, citoyenne
- M. Rafik Bourennanni, Ville de Senneterre
- M<sup>me</sup> Ghislaine Dessureault consultante en développement des pourvoies
- M<sup>me</sup> Carolyne Bouffard, conseillère en agroenvironnement régionale, MAPAQ

### Étaient également présents :

- M. Luc Bossé, directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
  - M. Michel Guimond, étudiant à l'UQAT
  - M<sup>me</sup> Eliakim Bellemare Lapointe
  - Mme Marie-Eve Roy
  - Mme Ghizlane Driouich
  - M. Ghislain Brunet
  - M<sup>me</sup> Marion Séguy
- 

## 1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 13 h 50. M. Luc Bossé souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il demande un tour de table de présentations.

## 2. Retour sur les livrables, les objectifs et l'outil de suivi d'objectifs

M. Bossé explique ce que sont les livrables de l'OBV. La stratégie de mobilisation fait l'objet de rencontres, et un comité a été constitué pour y répondre. Trois rencontres sur cinq sont réalisées. Le ministère de l'Environnement s'attend qu'on démontre la mobiliser de la table de concertation. Les deux prochaines rencontres établiront la vision de mobilisation, comprendront des objectifs SMART, et nous devons réaliser un plan de suivi des objectifs. De plus, une proposition de convention de financement à négocier avec le ministère de l'Environnement pour 2024 est le dernier livrable sur lequel nous travaillons.

Il invite M<sup>mes</sup> Eliakim Bellemare-Lapointe et Ghizlane Driouich à présenter les objectifs du *Plan directeur de l'eau* (PDE) de 2014, la comparaison des objectifs de 2014/2024, leur classification, la définition d'objectifs SMART, les objectifs reformulés ainsi que ce qu'il reste à faire.

Mme Eliakim Bellemare-Lapointe présente d’abord la structure, organisée sur les principaux enjeux, les orientations et les objectifs. Le PDE 2024 est donc structuré à partir de problématiques prioritaires, amendées et approuvées par la Table de concertation en mars dernier. Les objectifs du PDE 2014 étaient plutôt vagues, ceux du PDE 2024 comprendront donc des objectifs SMART classés par types. M<sup>me</sup> Eliakim Bellemare-Lapointe fait le rappel des quatre problématiques prioritaires que sont la mauvaise qualité des eaux de surface, l’érosion des berges et l’érosion côtière, la dégradation des milieux humides et hydriques (MHH), et les problèmes d’approvisionnement en eau souterraine.

### 3. Présentation des objectifs reformulés

M<sup>me</sup> Ghizlane Driouch poursuit avec les objectifs identifiés et réalisés. La première problématique est la **mauvaise qualité de l’eau de surface**, déclinée en trois principales orientations, qui sont détaillées.

Question

Dans l’objectif 1.2.3, <i>D’ici 20xx, échantillonner 10 stations par année dans le cadre du projet pilote d’analyse de la qualité des eaux de surface dans la ZGIEBV</i> , pouvez-vous expliquer ce qu’est le projet pilote.	Le nom n’a pas été modifié, mais il s’agit du projet régional d’acquisition de connaissance sur la qualité des rivières entre Senneterre et l’Ontario, travaillé depuis 2017.
Est-ce que l’objectif 1.3.3. d’augmenter de 10 % par année le nombre de participants à nos activités de sensibilisation sur la qualité des eaux de surface dans la ZGIEBV inclut l’objectif 1.32. des 15 événements grand public?	Oui, la participation aux événements fait partie des activités de sensibilisation de l’OBVAJ. Cette participation peut remplir plusieurs objectifs.
Est-ce que les 70 bénévoles sont pour le réseau de surveillance volontaire des lacs? (objectif 1.2.2)	Ils sont inclus, mais il peut s’agir d’autres bénévoles pour d’autres projets également.

La deuxième problématique est **l’érosion des berges et l’érosion côtière**, qui comprend trois orientations.

Question

La caractérisation des bandes riveraines peut-elle s’effectuer par les citoyens, devant leur résidence?	Il y a des protocoles en place par les municipalités et associations de riverains pour les individus, un individu peut l’effectuer. Présentement, les municipalités utilisent l’OBVAJ comme intermédiaire.  La section 2.1 concerne une partie des objectifs de conservation des MHH que la table a travaillés en 2020.
Au point 2.1 : restaurer 25 % des bandes riveraines, avez-vous ciblé des bandes riveraines prioritaires?	Un bon inventaire est requis pour identifier ce qui a besoin de restauration et le travail de caractérisation avec les municipalités aide aussi. On peut donc les faire en parallèle ou à la suite en fonction des besoins des municipalités. De plus, plusieurs MRC sont en train de cartographier des zones prioritaires. Nous

	ignorons quand ces plans seront complétés puisque nous n’y avons accès que lors de notre participation aux différentes étapes du processus..
--	--

La troisième problématique est la **destruction ou la dégradation des milieux humides et hydriques**. M<sup>me</sup> Ghizlane Driouch en présente les quatre orientations et les objectifs rattachés.

Question

Comme certains autres objectifs, le 3.1.2, n’indique pas d’année ciblée ni le nombre de plaisanciers à mobiliser pour nettoyer leur embarcation.	La présentation d’aujourd’hui démontre l’avancement du dossier. Ce n’est pas un document final.  Elle a été extraite des tableaux expédiés à tous en préparation à la rencontre, où on voit qu’il peut manquer l’indicateur, la durée temporelle ou même l’objectif.  Notez que la section 3.2 est l’autre partie des objectifs de conservation des MHH que la table a travaillés en 2020, discuté précédemment.
La numérotation des objectifs ne fonctionne pas dans le deuxième enjeu.	Nous nous sommes basés sur le précédent PDE pour reformuler les orientations, et la numérotation nous a échappé.
À l’orientation 3.2, pourquoi des objectifs de 25 %, de 50 % et de 100 % sont ciblés pour les rivières concernées?	Les objectifs de conservation des MHH ont été bâtis avec un comité par bassin versant, qui ont chacun établi les cibles. Cette démarche s’est faite en parallèle aux plans régionaux des MHH.
À l’objectif 3.2.3, qu’est-ce que représente 100 % en termes de superficie de territoire? Et est-ce en lien avec les aires protégées?	Non. Le chargé de projet de l’époque avait élaboré une carte, qui pourra être partagée à tous. Toutefois, elle a été réalisée entre les deux inventaires forestiers décennaux. Quelques MRC s’en sont inspirés et l’ont mis à jour en fonction de leurs enjeux propres.
Ne devrait-on pas de garder un indice de biodiversité supérieur plutôt que de ne conserver que le supérieur, en cas de baisse du taux?	Lors de l’élaboration de la démarche, il y avait un ensemble de cinq de paramètres à choisir, et certains ont été priorités par les comités de chaque bassin versant.

Enfin, le dernier enjeu concerne le **problème d’approvisionnement en eau souterraine**, pour lequel deux orientations avec chacun un seul objectif sont présentés. M. Bossé ajoute qu’en mars dernier, M. Olivier Pitre, de la SESAT, avait présenté les enjeux du PDE partagés entre la SESAT et l’OBV en lien avec les eaux souterraines. La majorité des enjeux étant en acquisition de connaissances, les ajouts à prévoir sont en lien avec l’orientation 4.1.

Question

Est-ce que l’OBV a accès aux données du projet minier Marban, qui est sur un esker aquifère?	Il est certainement possible de demander ces données. Aussi, l’UQAT a le mandat d’un projet, par
--	--

	O3 mining, pour aider à en savoir plus sur l' esker ou le projet est situé.
Pour l'eau de surface de l'objectif 1, on ne parle pas de l'épuration des eaux usées des résidences isolées, quoique cela relève du municipal, mais pourrait-on en parler dans certaines activités de sensibilisation, ainsi que demander au gouvernement de peut-être financer et de sensibiliser les citoyens à se conformer? Doit-on ajouter un objectif ou cela est inclus dans la sensibilisation?	Un travail de réflexion fera justement partie des devoirs qui seront donnés, soit notamment de voir à ce qu'on peut faire quant au financement de telles installations.  M. Bossé parle d'une très récente rencontre avec les élus régionaux où cette question a été adressée. Aussi, lors de l'AGA de l'Association des riverains du lac Beauchamp, l'exemple de Saint-Hyacinthe a été soumis, où une dizaine de municipalités mettent à niveau les installations septiques individuelles et répartissent la somme sur le compte de taxes des résidents. Cette information a été acheminée par M. Bossé au bureau du député, M. Dufour, qui a demandé plus d'information.
C'est bien de viser les résidences isolées, mais pour certains villages déversent des eaux usées non-traitées dans la nature, et un accompagnement leur serait nécessaire dans un tel processus de mise à niveau.	À la rencontre d'hier avec les élus régionaux, le sujet a été discuté et les élus reconnaissent le défi de ces plus petites municipalités.

M<sup>me</sup> Ghizlane Driouich poursuit la présentation avec *Ce qu'il reste à faire* pour la prochaine phase. La formulation des objectifs est à compléter ainsi que de mettre en place les actions du plan d'action en lien avec chacun des objectifs. Les membres sont d'ailleurs invités à proposer de nouveaux objectifs. L'exercice de vision sera réexpédié pour s'en inspirer, le tout dans le but d'avoir une liste plus complète à présenter à la rencontre de novembre ou de février prochains. L'exercice du tableau blanc virtuel et des *post-it* sera envoyé également, et un rappel sera fait à la fin de l'été.

#### Question

Est-ce que l'horizon de 2023-2034 est temporaire ou si l'on vise à préciser ou segmenter les périodes?	Le tout est lié au cycle de la gestion intégrée du ministère de l'Environnement, sa durée s'étire sur dix ans, nos conventions de financement durent trois ans.  Mme Éliakim Bellemare-Lapointe ajoute qu'après les objectifs vient le plan d'action, et la durée de chacune des actions est précisé à l'échéancier dudit plan.
--	---

#### 4. Présentation de Michel Guimond, UQAT

M. Bossé invite M. Michel Guimond, étudiant à la maîtrise en écologie forestière à l'UQAT, qui a présenté en novembre dernier ses travaux de recherches sur les bandes riveraines forestières. Ce dernier présente aujourd'hui la *Bande riveraine : un outil efficace ou un problème à long terme dans la forêt boréale canadienne?* À l'aide d'un PowerPoint, M. Guimond présente rapidement la mise en contexte de la forêt boréale, certaines

définitions, les fonctions principales et secondaires de la forêt boréale, les impacts de la récolte ainsi que certains autres problèmes rencontrés. Il mentionne également les raisons expliquant le fort risque de chablis.

L'objectif du projet de recherche consiste à évaluer l'effet des chablis sur la stabilité des peuplements et la qualité de l'eau dans le milieu riverain. Trois sous-objectifs ont donc été élaborés, soit 1. la structure et la résistance aux chablis des peuplements, 2. la qualité de l'eau dans l'environnement riverain, et 3. l'interaction entre les chablis et l'eau. L'aire d'étude est concentrée dans la MRC d'Abitibi, pour un total de quarante sites. Il présente ensuite un schéma du dispositif d'échantillonnage, où la bande riveraine est séparée en trois zones pour avoir un résultat spatial; milieu riverain, milieu intermédiaire et milieu de bordure. Beaucoup de données environnementales ont été prises. Un index de la qualité de l'eau a été créé avec une échelle de 0 à 100, et un poids à chaque environnement a été établi afin de pouvoir être en mesure de les comparer entre eux. Concernant les résultats, la fréquence des types de chablis est montrée, ainsi que le ratio de chacun des types de mortalité et l'analyse des chablis sur les sites, le tout à l'aide d'un graphique en fonction du peuplement forestier (épinette noire/pin gris) et du substrat (esker/argile). Un arbre de régression des causes de chablis a été créé, démontrant les facteurs principaux de mortalité des arbres.

Quant au deuxième sous-objectif concernant la qualité de l'eau, un graphique de qualité en fonction du peuplement forestier et du substrat est présenté.

Le troisième sous-objectif sur l'interaction chablis/eau est présenté avec des graphiques d'index de la qualité de l'eau et de pourcentage de chablis, qui démontre une diminution de la qualité de l'eau avec l'augmentation des chablis, et que l'effet des chablis est plus grand sur les sites d'eskers.

En conclusion, l'hypothèse de l'augmentation des chablis sur coupes forestières est prouvée, mais pas l'hypothèse attendue que les chablis sont plus fréquents en EPN vs PIG, car le pin gris s'avère très peu adapté aux conditions argileuses, où il a tendance à tomber, et comme on le retrouve principalement dans les environnements près d'eskers, l'hypothèse attendue que les chablis sont plus fréquents en milieux argileux comparativement sur esker s'est également avérée fautive. De plus, l'hypothèse d'une diminution de la qualité de l'eau en présence de coupes avait été émise et s'est avérée, tandis que l'hypothèse où l'on s'attendait à une dégradation plus grande en milieu argileux que sur esker, les différences étaient un peu moins grandes avant et après la coupe sur les sites argileux, comparativement à la différence notée sur les sites sur esker. Finalement, pour les interactions entre les chablis et l'eau, le projet a confirmé la diminution de la qualité de l'eau en présence de chablis.

M. Guimond précise que le but du projet est de faire une remise en question de l'utilité de la bande riveraine et d'adapter l'aménagement forestier en conséquence de l'interaction avec les et chablis et l'eau.

#### Question

Nous avons vu la carte présentée en MRC d'Abitibi; est-ce que les données ont été recueillies seulement en forêt publique?	Nous avons évalué seulement les récoltes forestières en territoire public.
Que veut dire <i>fetch</i> ?	Il s'agit d'un ratio présentant la dimension, par exemple le fetch en milieu aquatique représente la plus grande ligne qu'on peut faire en territoire aquatique afin de voir l'impact à l'intérieur.
Des poids ont été établis afin de mieux calculer, comment les avez-vous établis, rapidement?	Le poids mentionné est purement en lien avec l'équation; les sites ont été comparés, car la qualité de l'eau sera différente en environnement

	argile/esker, et nous avons défini une moyenne afin d'avoir la même échelle.
En Ontario, la dimension de bande riveraine diffère en fonction du plan d'eau. Est-ce que les conclusions pourraient amener à penser pouvoir augmenter la dimension de la bande riveraine selon la dimension du plan d'eau ou du peuplement, ou du sol?	Ceci viendra éventuellement. Le projet consistait à répondre à la question de la pertinence des vingt mètres utilisés.
Est-ce que l'apport de sédiments, lorsque la bande riveraine est perturbée, fait partie des comparatifs de la qualité de l'eau? Car les sédiments dans les cours d'eau causent du colmatage nuisant aux frayères entre autres.	Oui. M. Guimond reprend la diapositive de l'index de la qualité de l'eau, qui précise qu'un agrégat a été pris, où des paramètres physico-chimiques de l'eau ont été recueillis pour donner un nouvel index, soit le pH, la conductivité ainsi que les éléments N/P, oxygène, COD/CID et le seston.  Le côté faunique a été pris en compte également.
Les récents feux ont ravagé une grande surface, et donc une partie des rives a disparu. Selon vous, y aura-t-il un impact important?	L'impact des feux sur les milieux aquatiques ne fait pas partie de l'expertise de M. Guimond, mais il est évident qu'il y en a. Il y aura également un impact certain sur la disparition des bandes riveraines, mais les arbres ayant l'effet d'éponge au sol, l'impact sera moindre si le feu n'a pas détruit le substrat.
Il y a moins d'exploitation d'envergure en forêt privée, et la bande riveraine n'y est peut-être pas toujours respectée. Est-ce l'étude pourrait s'étendre sur ces sites?	Il s'agirait d'un projet intéressant. Nous nous sommes concentrés sur les territoires couverts par le RADF, avant/après coupe avec la protection de 20 m.
Une étude pourrait comprendre un site témoin bûché au complet...	L'étude actuelle se concentrait sur les deux types de substrat, les deux types de peuplement, avant/après la coupe, et les sites témoins étaient les environnements où il n'y a jamais eu de récolte, avec des <i>buffers</i> d'au moins une centaine de mètres.
Cela fait combien de temps que la coupe a été faite?	La revue de littérature démontre que les effets s'estompent cinq ou dix ans après la coupe. C'est pourquoi nous avons laissé un <i>buffer</i> de 15 ans, afin de permettre l'arrivée de chablis et pouvoir comparer en forêt boréale.
Est-ce que les résultats de l'étude pourraient impacter les décisions du ministère, et l'amener à s'ajuster?	M. Guimond mentionne être en contact déjà avec des gens du MFFP, qui attendent la publication de l'article afin d'avoir des échanges.
La réglementation ne sera certainement pas modifiée, mais un changement dans la prescription serait intéressant.	Effectivement, l'arbre de régression des causes de chablis, qui impacte la prescription sylvicole, tient compte de l'altitude, de l'exposition, de la vitesse des

	vents, du ratio diamètre/hauteur ainsi que du peuplement.
L'article sera-t-il rédigé en anglais?	L'article sera en anglais, et le mémoire à l'UQAT suivra.
Est-ce que la conclusion sera de type présentation des résultats et que ceux qui reçoivent l'information réfléchissent aux suites?	Sûrement. Nous voulions établir un topo des vingt mètres, montrer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et les interactions de la perturbation principale; les chablis. La conclusion tentera de préciser ce qui pourrait être modifié, sans recommander d'augmenter la bande de 20 mètres.

## 5. présentation de l'état des eaux

M<sup>me</sup> Marie-Eve Roy est invitée à présenter l'état des eaux en Abitibi en 2022 suivant les cinq projets terrain réalisés par l'OBVAJ

Le premier, **Projet d'analyse de la qualité des eaux de surface**, a trait à la qualité des eaux de rivière, elle présente les stations échantillonnées pendant l'été 2022 et explique la méthodologie, qui s'applique également pour la qualité de santé d'un lac. Une diapositive montre, avec un code de couleurs, les résultats obtenus par l'OBVAJ en combinant programme maison et ministère.

Question

Connaissons-nous les paramètres qui ont fait passer la rivière à Sainte-Hélène-de-Mancebourg de <i>mauvais</i> à <i>très mauvais</i> ?	Nous ne cherchons pas à identifier une cause spécifique, mais ça pourrait être lié aux variations des niveaux d'eau par rapport à la période d'échantillonnage.
--	---

Une autre diapo montre l'évolution des paramètres de qualité de l'eau *in situ* des rivières, en trois graphiques. M. Bossé ajoute qu'une portion des résultats est peut-être liée au choix du site, qui peut influencer. M<sup>me</sup> Marie-Eve Roy parle ensuite de l'état de santé des lacs, de ceux dont l'état s'est détérioré selon les paramètres analysés, de ce qui peut fausser les résultats. Les graphiques du point 1.4 concerne montre, entre autres, la variation importante de concentration de phosphore et de chlorophylle des lacs Abitibi, Beauchamp et De Montigny, selon des critères à respecter.

Le deuxième projet, **Projet de puits résidentiels**, fait le suivi de la qualité d'eaux souterraines et permet de quantifier la présence d'éléments chimiques (paramètres physico-chimiques et bactériologiques) dépassant les normes. Il s'agit d'un programme avec un rabais d'un laboratoire et une rabais postal, qui n'a pas connu tant de succès l'an dernier. M. Bossé explique le programme, et ajoute que nous devons voir à faire prolonger l'incitatif afin que plus de gens s'en prévalent.

Question

Est-ce que les municipalités ont été approchées pour recueillir des données afin d'offrir l'analyse annuelle du puits des citoyens?	Cette possibilité est intéressante, on en prend note.
---	---

M<sup>me</sup> Marie-Eve Roy poursuit avec les résultats, qui démontre que la moitié des puits analysés en 2022 ne sont pas conformes pour au moins un des paramètres que sont le manganèse (34 %), les coliformes fécaux (15 %), les colonies atypiques (12 %) et l'arsenic (8%).

#### Question

Le manganèse est un nouveau paramètre, et même s'il est présent naturellement dans le sol, il peut nuire à la santé humaine, mais le pourcentage semble important!	Le manganèse est considéré comme une norme <i>esthétique</i> . Des travaux gouvernementaux visent à le faire reconnaître en tant que critère d'eau potable, au même titre que les métaux. Il devrait y avoir des recommandations de traitements différents qui pourraient suivre.
Que sont les colonies atypiques?	C'est la famille des contaminants biologiques, parents des coliformes.

Les **Projets de caractérisation des bandes riveraines** comprennent deux sous-projets. Le premier, la caractérisation de bandes riveraines agricoles, vise à soutenir les propriétaires pour améliorer la qualité de l'eau, où dix propriétés ont été visitées. On constate au tableau que neuf des dix fermes doivent ajouter de la végétalisation.

#### Question

Est-ce que les dix propriétés étaient bien réparties sur toute la zone de l'OBAJ?	Non, dans cette tranche de projet, ils étaient répartis dans les zones Abitibi-Ouest et le bassin versant Abitibi, provenant des clients du Groupe conseil agricole de l' Abitibi-Témiscamingue.
En bandes riveraines, s'il y a des impacts des castors, est-il considéré comme nuisible et son impact est-il toujours négatif ?	Sur quelques sites visités, il y avait des problèmes d'érosion causés par castors, et des parties de terrain laissées tomber volontairement par les propriétaires. Des solutions existent, mais elles sont mal connues, notamment les cônes de déprédations et d'autres technologies, sans trappage.

Le deuxième sous-projet concerne la caractérisation de banques riveraines résidentielles, qui vise à évaluer la santé des bandes riveraines et à sensibiliser les propriétaires. On y voit que 38 % des 37 bandes évaluées sur le lac des Hauteurs à Saint-Mathieu-d'Harricana et 24 % des 58 bandes sur la rivière Harricana à Amos sont non conformes.

Concernant le **Projet des relevés sanitaires**, le mandat du MELCCFP est d'effectuer des relevés sanitaire sur des sites utilisant trois technologies récentes de traitements des eaux usées pour résidences. Des solutions de traitement des eaux usées sont difficiles à garder performantes à cause du sol argileux. Les résultats ne peuvent pas être partagés par l'OBV mais le seront à différents partenaires.

#### Question

Quelles sont les trois technologies récentes?	M. Bossé ne connaît pas par cœur , mais une phase 2 permettra le suivi en échantillonnant les fossés, en amont et en aval des mêmes sites, et le tout devra
---	---



	débuter la semaine prochaine. Deux visites par site doivent se faire au cours de l'été 2023.
--	--

Le cinquième projet, le **Projet survol benthos**, vise à déterminer la qualité d'un milieu par la diversité des espèces de macro-invertébrés benthiques (au fond des rivières). Il s'agit d'un programme de surveillance volontaire. Moins la diversité est importante et plus le cours d'eau est dégradé. L'OBV échantillonne le benthos des rivières Héva et Bourlamaque depuis 2017.

Question

La rivière Héva aurait été impactée par les pluies, mais pourquoi pas la rivière Bourlamaque, qui n'est pas loin?	L'échantillonnage effectué dans le secteur faisait suite à de fortes pluies, d'où la déduction. L'OBV est responsable de deux sites, mais de nombreux autres sont ou ont été échantillonnés par les industriels et les minières.
À la suite de l'analyse de la rivière Héva suivant une grosse période de pluie, la rivière Bourlamaque n'a peut-être pas été inventoriée à la même période? Sinon, l'impact aurait été similaire.	Habituellement, les déplacements s'effectuent la même journée, comme les sites sont proches l'un de l'autre, mais ça aurait pu expliquer l'hypothèse.
Qu'entendons-nous par macro-invertébrés?	Il s'agit de différents types de larves, et tout ce qu'on retrouve en retournant les roches.

**6. Sondage MELCCFP**

Le sondage de satisfaction de l'événement n'a pas été activé. Un sondage *maison* s'effectuait à chacune des rencontres, mais à compter de 2024, le ministère, formatera l'approche, plus systématique et à chacune des rencontres.

**7. Levée de la rencontre**

Avant de terminer, M<sup>me</sup> Carolyne Bouffard, informe d'une journée terrain sur le thème de la biodiversité, où le thème des bandes riveraines sera ciblé. Ceci permettra d'aller voir une ou deux bandes riveraines aménagées. Il a été soulevé qu'il serait pertinent de parler de l'enjeu des castors, les agriculteurs qui vivent des problématiques avec les castors veulent éviter de leur fournir des essences que les castors mangent préfèrent régler la problématique avant d'aménager une bande riveraine. M<sup>me</sup> Dessureault mentionne que la plantation de peupliers hybrides en bande riveraine serait une solution en milieu agricole. Chercher des solutions acceptables par les agriculteurs pour élargir les bandes riveraines et améliorer la protection de l'eau les bandes en milieu agricoles serait également important. La réglementation actuelle demande des bandes aménagées de trois mètres, et si elles étaient plus grandes, elles protégeraient le cours d'eau en réduisant davantage le lessivage, entre autres. Une invitation devrait parvenir à la table par M<sup>me</sup> Anne Marie Trudel à ce sujet.

La prochaine rencontre de la TRGIEBV se tiendra en octobre ou au début de novembre, où l'on verra d'autres livrables.

Levée de la rencontre à 16 h 05.